



**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 13 avril 2023**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :
30 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Présidence de séance
Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance
Jacques EDERN

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Jacques EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Robert BODIGUEL

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC

POUVOIR :

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 13 avril 2023

OBJET	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU PETR PAYS DE MORLAIX
ACTE	CS-2023-02-N16
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Jean-Paul VERMOT, Président, propose aux membres du comité syndical d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2023 dont le détail est présenté en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Primitif,

CONSIDERANT la teneur du Débat portant sur les Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du comité syndical du 20 février 2023,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur ;
Pris connaissance du dossier budgétaire « Budget Primitif 2023 » ;
Pris connaissance de la proposition des membres du Bureau de valider le « Budget Primitif 2023 » :

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE et VOTE le Budget Primitif 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 284 859.42 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT : 138 000.00 €uros

Votants	10
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 13 avril 2023
Le Président
Jean-Paul VERMOT

